

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN
EN DATE DU 14 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 14 Février 2022 à 18h30, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 8 Février 2022.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel - M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. ANNICHINI Jean-Louis – M. VERLET Jean-Pierre – Mme HAUSSIN Chantal - Mme TISON Florelle – Mme STAWICKI Rose-Marie – Mme BOILEUX Nathalie – Mme BOUAOUTINA Vanessa - Mme FONTAINE Anne-Sophie - M. GLAVIER Florian - M. SANCHEZ Louis – Mme WACHOWIAK Natacha – M. CAPRON Olivier – M. NEF Léopold

Absents ayant donné procuration :

M. TISON Vincent	à	Mme CARPENTIER Nicolette
M. ASSE Hassan	à	Mme WACHOWIAK Natacha

Absents : Mme COSTANTINI Maria – M. BODA Luc

Membres en exercice : 27

Présents : 23

Quorum : 14

Votants : 25

Secrétaire : Any BROWERS

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 17 Janvier 2022
2. Défense Incendie – Avenue JF Kennedy – Convention tripartite
3. Subvention exceptionnelle – Atelier Desbrosses
4. Personnel communal – Modification de l'organigramme
5. Ouverture de crédits – Section Investissement
6. Convention annuelle d'objectifs POINFOR
7. Rapport d'orientation budgétaire 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la date des prochaines commissions :

- Commission Fêtes et Cérémonies : le 17 février à 17h30
- Commission Travaux : le 24 février à 17h30
- Commission Culture et Patrimoine : le 9 mars à 17h30
- Commission Santé : le 10 mars à 17h30
- Commission Finances : le 15 mars à 17h30
- Commission Sécurité : le 16 mars à 17h30

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2022

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 00 voix Contre, 03 Abstentions et 22 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicolette CARPENTIER, Adjointe.

2- DÉFENSE INCENDIE – AVENUE JF KENNEDY CONVENTION TRIPARTITE

Afin de pallier l'absence de défense incendie du Centre équestre situé Avenue JF Kennedy, un accord a été trouvé entre Messieurs Alain CACHERA, Bertrand OLIVIER et la Commune de BOUCHAIN. La citerne hors sol installé sur le terrain de la SCEA de l'Ostrevant alimentera les deux poteaux incendie situés de part et d'autre de l'avenue JF Kennedy, devant le Centre équestre.

Pour régler les frais afférents à cette installation, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ATELIER DESBROSSES

Afin de soutenir l'association « Atelier Desbrosses » dans sa volonté de développer son salon annuel « Art Cadodéco »,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'association « Atelier Desbrosses » une subvention exceptionnelle de 1 800 euros.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 24

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

4- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Vu que le Garde champêtre chef peut bénéficier d'un avancement au grade de Garde champêtre chef principal,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste de Garde champêtre chef principal à 35 heures hebdomadaires

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

5- OUVERTURE DE CRÉDITS – SECTION INVESTISSEMENT

Vu l'article 15 de la loi du 5 janvier 1989 relative à l'amélioration de la décentralisation,

Considérant qu'il peut être engagé et mandaté les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 janvier 2022 portant ouverture des crédits pour la section Investissement,

Vu que les dépenses à prendre en compte correspondent aux dépenses réelles de la section Investissement votées au budget N-1, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette et des restes à réaliser,

Considérant que les crédits ouverts à l'exercice 2021 se sont élevés à 1 693 255,15 € dont le quart est 423 313,78 €,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter les crédits repris ci-dessous, à charge d'inscription au budget primitif 2022 :

C/2135-020	ESCAUT CONSTRUCTION – 304-312 rue Bocquet	29 350.92 €
C/2138-020	Tous Chalets – Chalets TENDILLE	6 796.00 €
C/2313-411	DOUAY COLLINSE – Travaux Salle de Musculation	9 813.98 €
C/2313-411	ACANTHE SARL – PC mod. Salle de Musculation	5 112.00 €

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 24

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

6- POINFOR – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

Afin de poursuivre l'action « Atelier et Chantier d'Insertion » avec l'association POINFOR et pour permettre la réhabilitation du patrimoine immobilier et l'entretien des espaces verts de la Commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association POINFOR la convention annuelle d'objectifs

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

7- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Le Conseil Municipal, par 00 voix Contre, 03 Abstentions et 22 voix Pour :

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 repris ci-dessous.



Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

14.02.2022

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population bouchinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

1. Le Budget Principal

A. Le contexte économique

a. Situation internationale et nationale

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ pour fin 2021.

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

b. Loi de Finances pour 2022

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022

◊ Vers une économie plus durable et plus verte

- ✓ Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- ✓ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
 - Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- ✓ Soutenir le ferroviaire et améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie
 - Le plan de relance prévoit 1.2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène.

◊ Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat

- ✓ Réarmer les missions régaliennes de l'État
 - Avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
 - En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€.
- ✓ Soutenir la jeunesse
 - Revalorisation des personnels de l'éducation ;
 - Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;

- Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;
- Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité ;
 - Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
 - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
- Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022 soit une aide forfaitaire de 50 € versée par l'État à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive ;
- Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution »
 - La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

✓ Soutenir l'activité et l'emploi

- Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
 - Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017.

✓ Accompagner les personnes fragiles et précaires

- Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « AESH ») ;
- Une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0.2 Md€.

✓ Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes

- Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

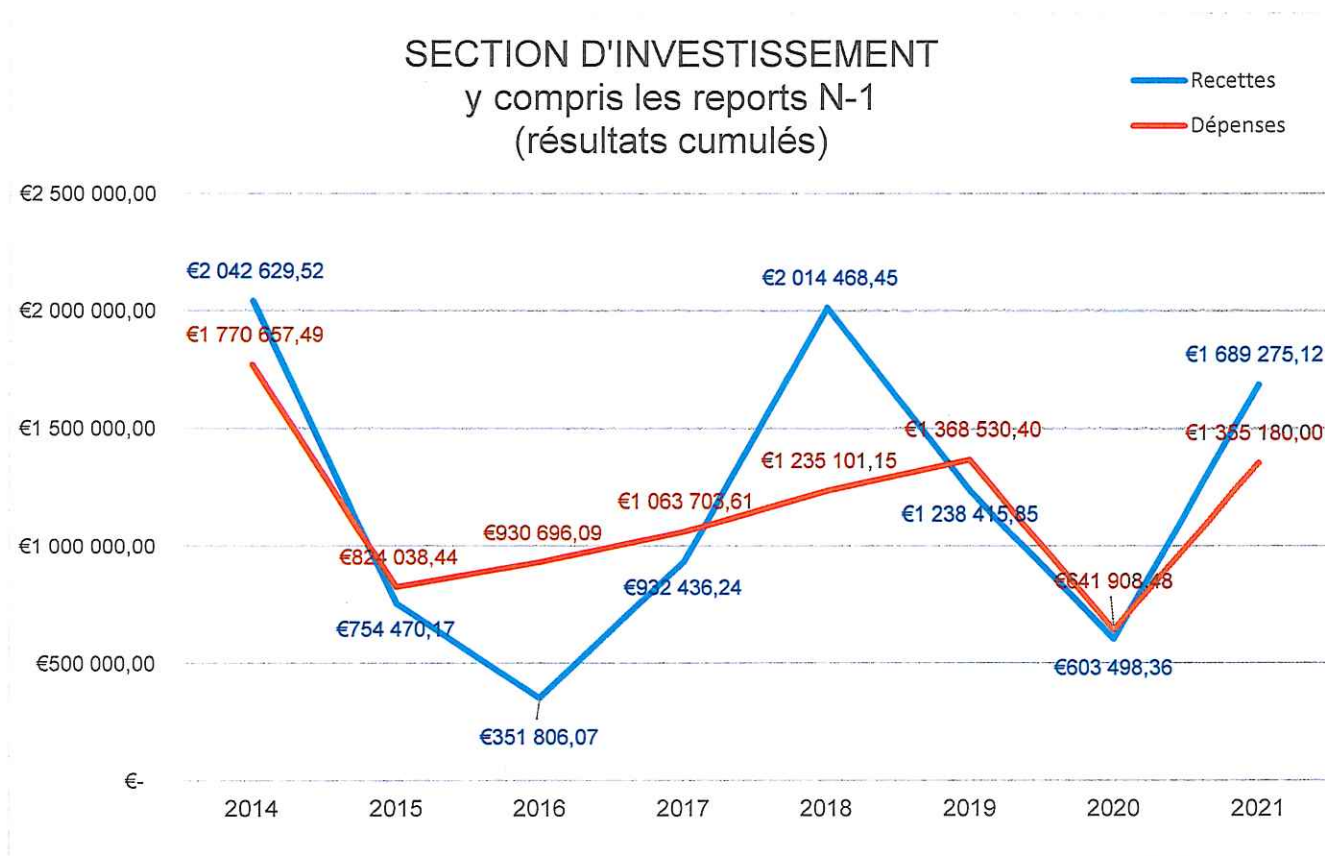
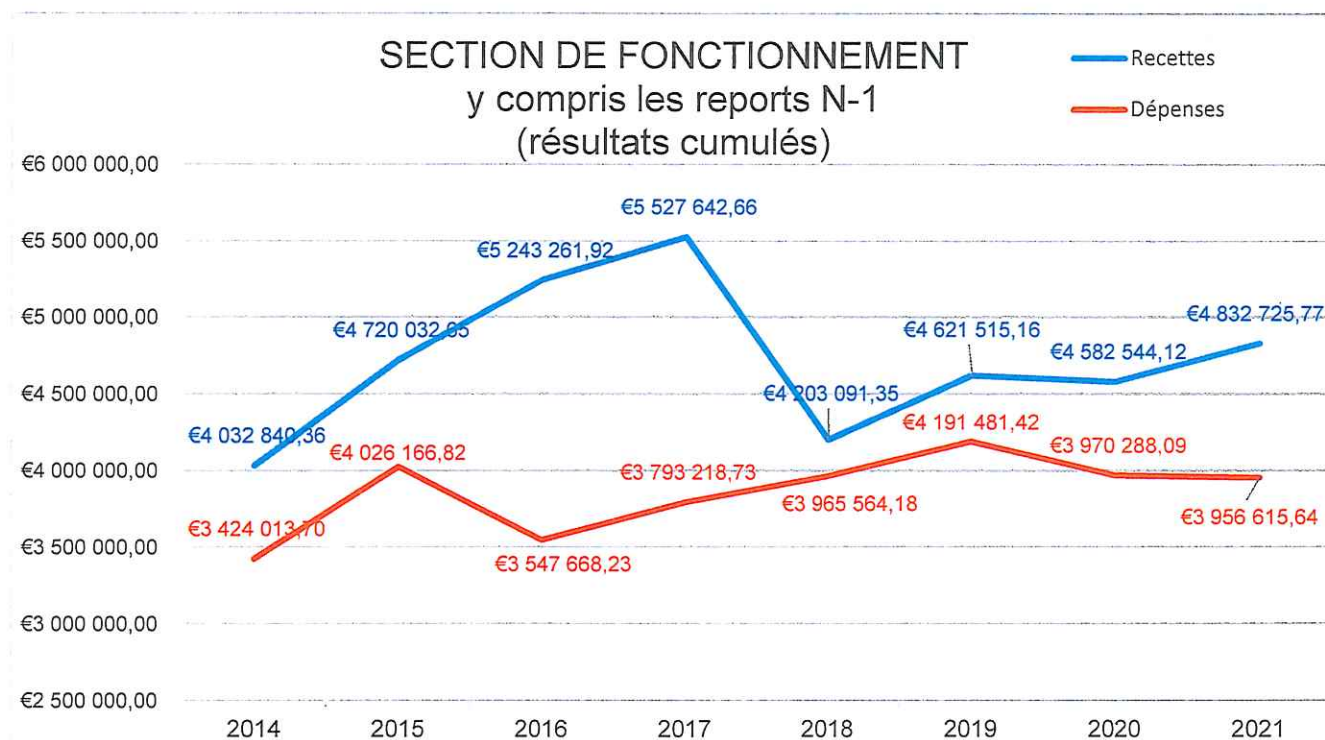
✓ Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques

- L'objectif de la réforme est de **définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves** relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.

✓ Soutenir les collectivités locales

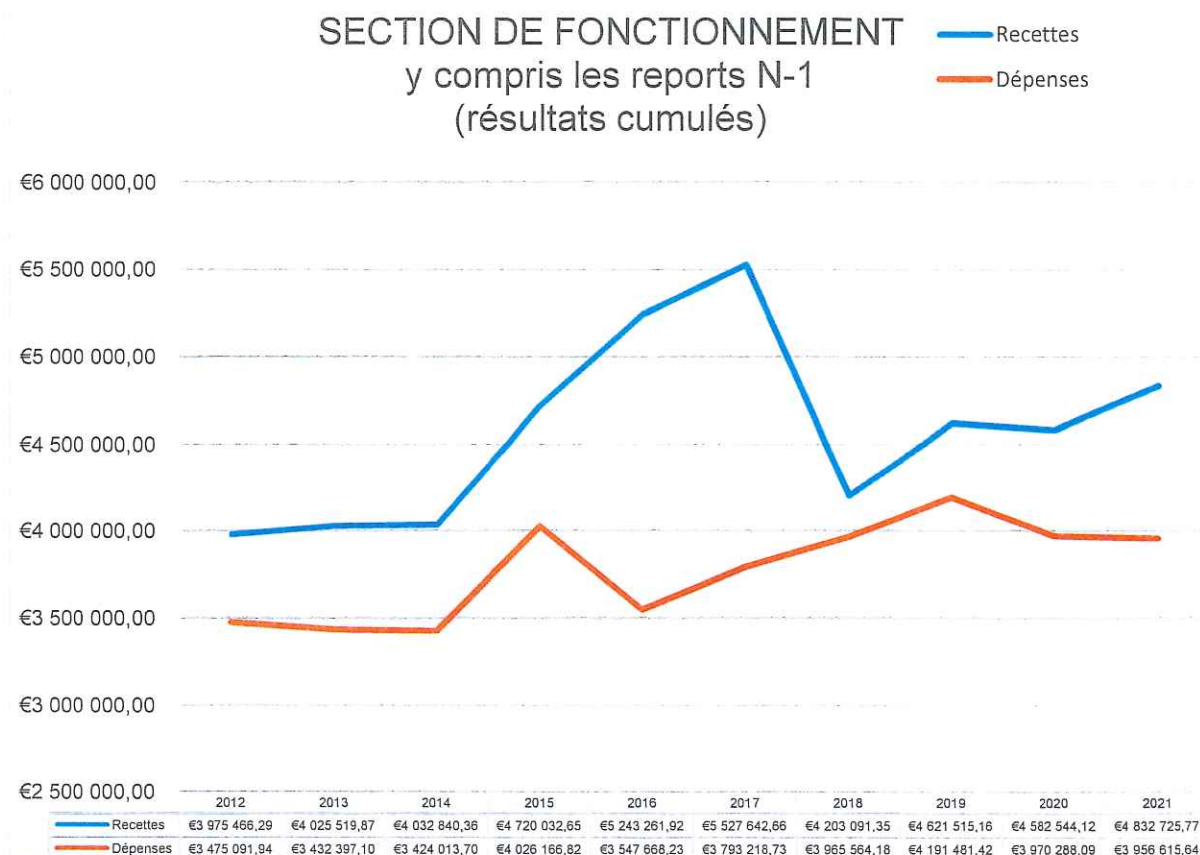
- **Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022.** À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. À périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.
- Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

I. APERÇU DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE



II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES COMMUNALES

A. ORIENTATION GÉNÉRALE SUR LE FONCTIONNEMENT



1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont constituées principalement par :

- Les impôts et les taxes ;
- La dotation (Compensation TH, Compensation CAPH, DGF, DSR ...) ;
- Les produits des services et du domaine

Les autres produits fiscaux sont composés essentiellement de la fiscalité reversée (dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation intercommunal (FPIC), taxes sur les pylônes, droits de mutation, etc.

Recettes de Fonctionnement (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Taxes foncières et d'habitation	1 664 683	1 699 296	1 763 378	1 754 269	1 105 480
Etat – Compensation TF-TH	54 462	55 185	57 905	60 507	769 728
Etat – Fonds de Péréquation	/	/	/	57 874	85 824
CAPH – Dotation de compensation	1 151 385	1 151 385	1 151 385	1 105 586	1 356 570
CAPH – Dot. de Solidarité (DSC)	404 257	158 621	147 109	137 645	102 423

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) LE PERSONNEL

Les charges de personnel (Chapitre 012) sont en hausse, passant de 1 999 627.76 € en 2019 à 2 039 907.39 € en 2020 pour atteindre 2 163 327.34 € en 2021. Cette augmentation s'explique par le fait que nous avons dû faire appel à du personnel de Poinfor pour renforcer nos effectifs du service Entretien dans le cadre des mesures sanitaires liées à la Covid-19.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUCHAIN AU 31/12/2020							
Service :	Administratif	Technique	Animation	École de musique	Social	Police Municipale	Total :
Titulaires :	15	22	5	9	1	1	53
Contrats non titulaires :	1	1	2	0	0	0	4
Emplois d'Avenir :	0	0	1	0	0	0	1
P.E.C. :	1	0	0	0	0	0	1
Total :	17	23	8	9	1	1	59

RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUCHAIN AU 31/12/2021							
Service :	Administratif	Technique	Animation	École de musique	Social	Police Municipale	Total :
Titulaires :	14	16	8	9	1	1	49
Contrats non titulaires :	1	1	2	0	0	0	4
P.E.C. :	3	3	0	0	0	0	6
Total :	18	20	10	9	1	1	59

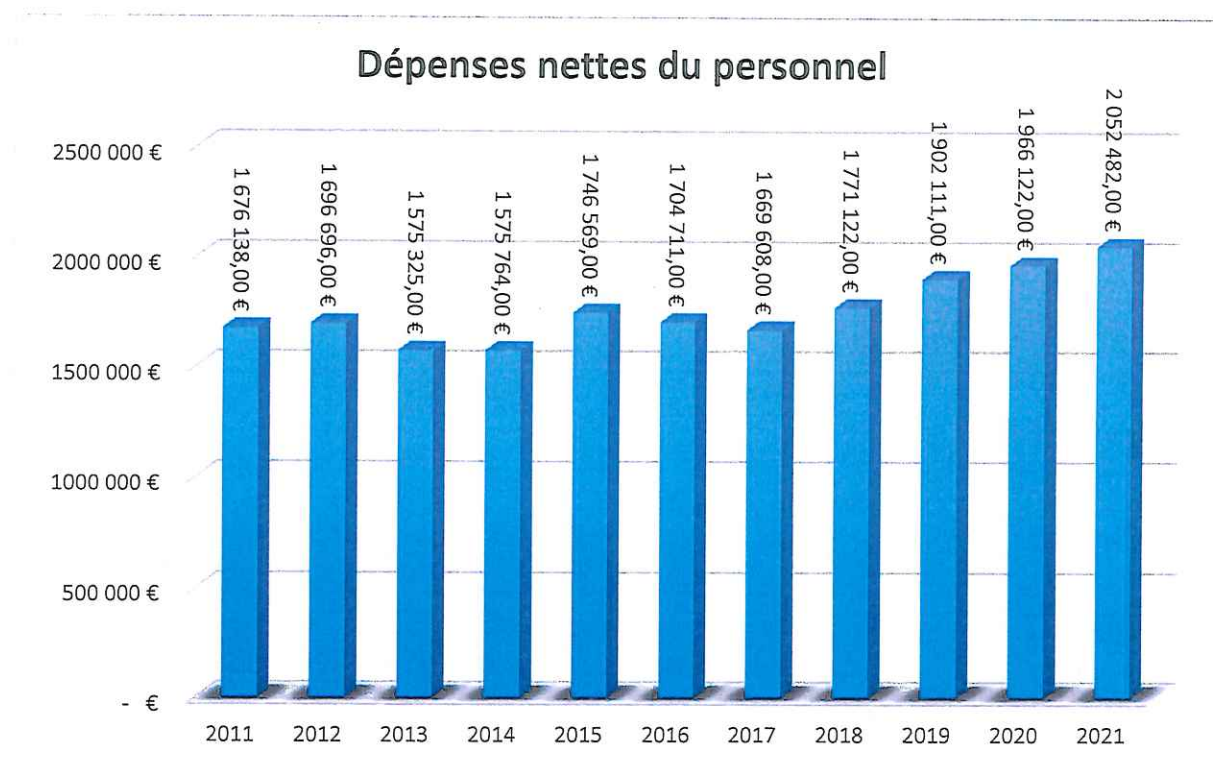
RÉPARTITION F / H AU 31/12/2021							TOTAL :
Service :	Administratif	Technique	Animation	École de musique	Social	Police Municipale	
Titulaires F :	11	6	7	7	1		32
CATA	1						1
CAT B	1		1	7			9
CAT C	9	6	6		1		22
Titulaires H :	3	10	1	2		1	17
CATA							
CAT B	1		1	2			4
CAT C	2	10				1	13
Contrats non titulaires F :			2				2
Contrats non titulaires H :	1	1					2
total :							4
P.E.C - F :	3	2					5
P.E.C - H :		1					1
total :							6
TOTAUX :	18	20	10	9	1	1	59

On constate une stabilisation des effectifs depuis 2019.

En 2021 ont été recrutés :

- 3 agents administratifs en contrat PEC : un pour renforcer le service Accueil, un pour gérer le service Paie et un pour le Bureau Infos Découvertes.
- 3 agents techniques en contrat PEC

Pour les besoins occasionnels, nous continuons à avoir recours au personnel POINFOR et aux contrats saisonniers dans les services entretien, technique et animation.



Ces dépenses de personnel correspondent aux charges de personnel (chapitre 012) déduction faite des remboursements (remboursement sécurité sociale) et des dotations de l'Etat (PEC).

On constate que la hausse des charges nettes de personnel est due à une augmentation de la masse salariale (Chapitre 012) toutefois atténuée par l'augmentation des dotations de l'Etat pour le remboursement des PEC, qui passent de 4 931.76 € en 2020 à 28 028.39 € en 2021 (Contrats aidés France Relance et Plan « 1 jeune, 1 solution »).

B) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ces charges correspondent aux dépenses courantes dont la restauration scolaire, les sorties des centres de loisirs, eau, électricité, gaz, matériel et équipement divers, consommables, entretien des véhicules, des espaces verts et de l'éclairage public, assurances, fêtes et cérémonies, transports collectifs, etc...

On constate en 2021 une baisse de 85 325 € par rapport à 2020, ceci essentiellement dû à une réduction des dépenses liées aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et aux travaux en régie des Services Techniques.

Dépenses à caractère général (011)



C) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses (Chap 65) concernent essentiellement l'indemnité versée aux élus, la contribution aux organismes de regroupement (syndicats intercommunaux) et les subventions aux associations.

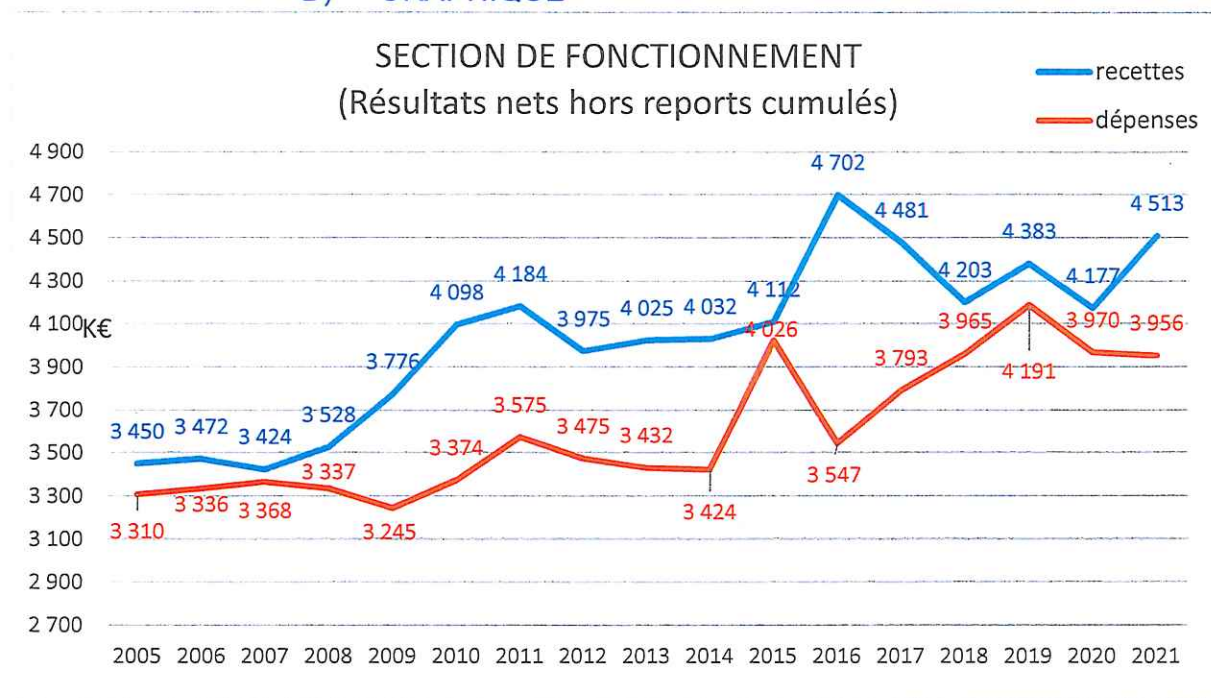
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chap 65	306 622.27	591 470.22	586 603.99	523 439.65	437 363.99	271 785.47
Subv aux assoc.	125 890.00	158 294.64	186 075.64	175 653.50	175 801.87	58 450.00

Elles intègrent, depuis 2018, la participation communale à la crèche « Les P'tits Loups » pour un montant annuel de 78 000 €.

Les subventions aux associations comprennent le partenariat avec POINFOR d'un montant de 36 000 € par an qui passera à 40 000 € en 2022.

La baisse des charges de gestion courante est principalement due à la suppression de la contribution versée au Syndicat d'Assainissement qui s'élevait à 96 023.93 € en 2019 et à l'arrêt des versements au SIGPH (Piscine d'Hornaing) depuis 2021.

D) GRAPHIQUE



Les recettes de fonctionnement sont passées de 4 177 313.95 € en 2020 à 4 513 373.62 € en 2021.

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 251 000 € de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et la vente de l'habitation située au 42 rue de l'Ostrevant pour 62 000 €.

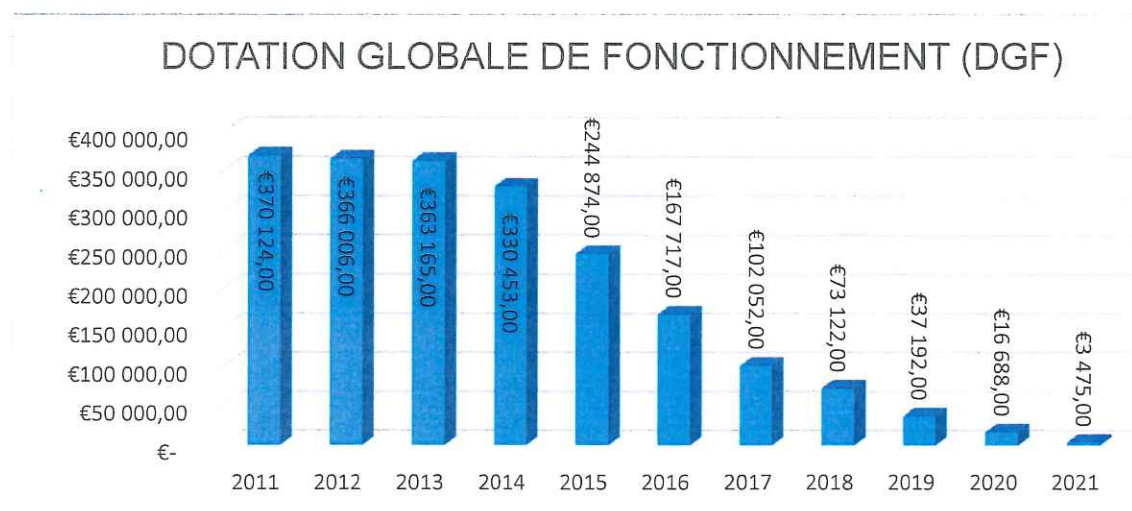
Les dépenses de fonctionnement restent relativement stables, passant de 3 970 288.09 € en 2020 à 3 956 615.64 € en 2021.

3. LA FISCALITÉ LOCALE

	2008	De 2009 à 2021	Projet 2022
Taxe d'habitation	16,83	18,52	/
Foncier Bâti	15,81	17,40	17,40
Foncier Non Bâti	68,80	75,71	75,71

Il sera proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de 2021.

4. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



La Dotation de Solidarité Rurale est stable, passant de 38 202 € en 2019 à 38 272 € en 2020 pour atteindre 38 535 € en 2021.

B. EVOLUTION DE LA DETTE

1. SITUATION ACTUELLE

ENDETTEMENT 2020 (3 991 hab.)					
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure (en % des prod. de CAF)	Moyenne de la strate (en % des prod. CAF)
1 304	327	728	Encours total de la dette au 31/12/2020	32.11	71.89
143	36	97	Annuité de la dette	3.51	9.53

En milliers d'euros	Euros par habitant	ENDETTEMENT 2021 (3 979 hab.)
1 964	493	Encours total de la dette au 31/12/2021
226	56	Annuité de la dette

2. RATIOS AU 31/12/2021

Epargne brute : 764 425,37 € (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement)

Epargne nette : 675 432,39 € (épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette). Elle correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Ratios financiers (en euros/habitant) :

	Ratios au 31/12/2020 3991 hab.	Ratios au 31/12/2019 4037 hab.	Ratios au 31/12/2018 4082 hab.	Ratios au 31/12/2017 4141 hab.	Ratios au 31/12/2016 4098 hab.	Ratios au 31/12/2015 4043 hab.	Ratios au 31/12/2014 4071 hab.
Produits de Fonctio./population	1 018	1 054	1 009	1 068	1 141	1 012	987
- Dont impôts locaux	462	459	438	423	461	332	321
- Dont DGF	14	19	27	34	50	69	89
Charges de Fonctio./population	966	1 007	951	902	860	991	837
- Dont charges de personnel	494	473	444	443	466	481	424
Ressources d'Invest./population	151	114	494	225	86	119	482
Dépenses d'Invest./population	128	339	270	117	210	204	435
- Dont dép. d'équipement (Chap 20, 21 et 23)	106	319	250	96	194	185	323
Capacité d'autofinancement	89	82	93	196	310	60	186
Encours total de la dette	327	344	360	374	398	420	435
Annuité de la dette	36	35	35	38	32	37	38

C. ORIENTATION GENERALES SUR L'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont principalement réalisées par :

- Les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Les subventions (DETR, DSIL ...)
- Le FCTVA (152 569.31 € en 2021)
- La taxe d'aménagement (72 761.64 € en 2021)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (292 903.88 € en 2021)
- L'emprunt (750 000.00 € en 2021)

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une enveloppe d'environ 1 000 000 € est prévue pour les études, travaux et achats d'investissement en 2022. Elle prévoit notamment :

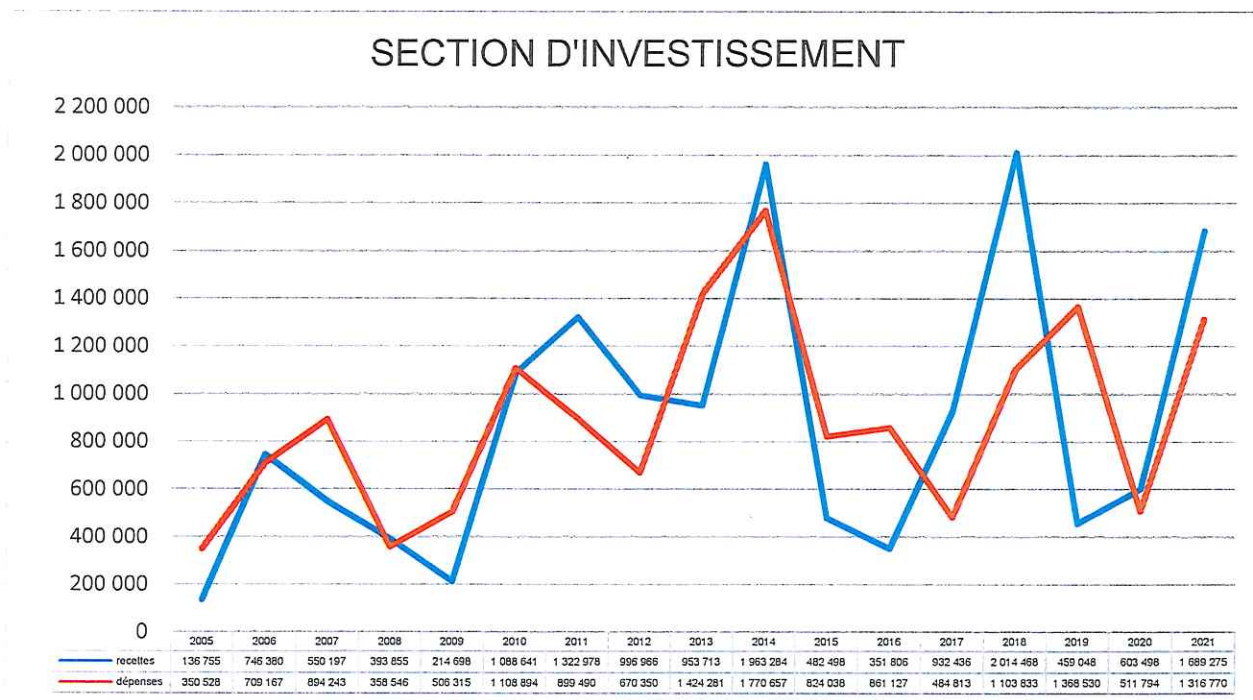
LIEUX	Montants prévisionnels HT	Subventions attendues
• Salle de Musculation Fitness - Isolation façade extérieure	71 776.00 €	35 888.00 €
• Ecole Jean Zay - Menuiseries	109 804.87 €	54 902.44 €
• Ecole Mat. Jean Zay / Ruche - Menuiseries	160 000.00 €	32 000.00 €
• Salle de sports Jean Zay - Bardage façades AV AR	34 508.74 €	En attente
• Salle de sports Vauban - Toiture	7 052.59 €	/
- Bardage extérieur	42 769.40 €	21 384.70 €
- Menuiseries	82 902.85 €	41 451.43 €
- Abattage et dessouchage	24 500.00 €	/
• Rue Anthénor Cauchy - Trottoirs et route	103 824.00 €	50 .000 € (FDC)
• Rue de la Caserne - Trottoirs et route	49 976.00 €	25 000.00 € (FDC)
• Rue César Crombé - Réfection de la route	60 000.00 €	30 000.00 € (FDC)
• Vidéo Protection	40 000.00 €	20 000.00 €
• Eclairage public (Led)	40 000.00 €	20 000.00 €
• Mairie - Menuiseries	20 000.00 €	16 000.00 €
• Cimetière – Cavurnes	10 000.00 €	/
• Terrain d'évolution	50 000.00 €	En attente
• Achat de véhicules – Services Techniques	75 000.00 €	/
• Défense Incendie – Centre équestre	16 000.00 €	/
TOTAL	998 114.45 €	

Les investissements seront notamment réalisés en fonction des recettes attendues c'est-à-dire :

- Les subventions demandées ;
- Des fonds structurants de la CAPH ;
- Des cessions immobilières

	Budget (Chap 20,21 et 23)	Réalisé (chap 20,21 et 23)	Pourcentage de réalisation	Restes à réaliser	Montant FCTVA
2015	986 966.57	748 347.01	75 %	83 588.39	189 358.38
2016	1 085 500.00	793 238.04	73 %	70 565.21	39 122.40
2017	1 574 179.35	397 435.90	25 %	229 147.04	48 313.58
2018	1 854 238.98	1 004 416.74	54 %	186 064.44	68 954.75
2019	1 462 281.36	1 271 814.66	87 %	108 661.49	72 289.95
2020	825 246.43	345 183.49	42 %	382 111.13	143 135.67
2021	2 074 366.28	1 164 949.16	56 %	410 244.69	152 569.31

Les dépenses d'investissement 2021 (achats et travaux) s'élèvent à 1 575 193,85 € dont 410 244.69 € de Restes à Réaliser, ce qui représente un pourcentage de réalisation de 76 %.



D. PROJET D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

(Dans l'attente du Compte de Gestion définitif)

1. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2021

Total des dépenses	1 316 769.88 €	Total des recettes	1 689 275.12 €
	Résultat		+ 372 505.24 €
Déficit antérieur :	- 38 410.12 €		
Résultat cumulé :	+ 334 095.12 €		
Report dépenses :	410 244.69 €		
Report de recettes :	46 200.00 €		
Résultats cumulés :	- 29 949.57 €		

2. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Total des dépenses	3 956 615.64 €	Total des recettes	4 513 373.62 €
	Résultat		+ 556 757.98 €
Excédent antérieur :	319 352.15 €		
Résultat cumulé :	+ 876 110.13 €		

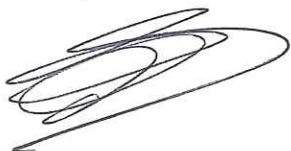
3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Administratif 2021
- d'accepter leur affectation de la manière suivante :
 - Couverture du besoin de financement C/1068 29 949.57 €
 - Report à nouveau C/002 846 160.56 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Secrétaire
Any BROWERS



Le Maire
Ludovic ZIENTEK

